

SYNDICAT des COPROPRIETAIRES

LES HAUTS de ROMAINVILLE

PROCES- VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Du 26 Mai 2003

L'An 2003 , et le 26 Mai à 20 heures , les Membres du Syndicat des Copropriétaires de l'Immeuble se sont réunis en Assemblée Générale ,

sur l'ordre du jour suivant :

Formation du Bureau de l'Assemblée Générale :

Election du Président
Election de deux Assesseurs

Approbation des Comptes 2002
Charges Générales
Immeuble

Quitus au Syndic pour sa gestion

Approbation du Budget Charges communes Générales 2003

Approbation du Budget Immeuble 2003

Reconduction du Syndic L B A et Approbation de son Contrat

Autorisation au Syndicat de procéder à la fermeture de l'accès de la Copropriété , véhicules et piétons

Accord sur le devis de l'Entreprise C V T E L

Modalités de financement des travaux de fermeture
Deux règlements en deux trimestres

Modalités de financement des travaux de fermeture :
Un règlement (50%) et un crédit court terme

Questions diverses

La feuille de présence est dressée , d'où il ressort que 40 Copropriétaires sont présents ou représentés , sur 50 , totalisant 8 072 / 10 000 Millièmes du Syndicat

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale , après en avoir délibérée , nomme Monsieur ZAJDENWERG Président du bureau de séance , et Madame Hernandez et Madame Khoule Assesseurs .

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale , après en avoir délibérée , par 7 605 Pour , 235 d'abstention et 232 de vote Contre (Mr Sellem-Bidji) approuve les comptes du Syndicat , Charges Générales .

L'Assemblée Générale , après en avoir délibérée , à l'unanimité des Copropriétaires de l'immeuble , approuve les comptes Charges Immeuble

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale , après en avoir délibérée , par 7 433 Pour , 223 d'abstention et 416 Contre (Messieurs Sellem-Bidji et Phan Thanh Cao) donne quitus au Syndic pour sa gestion .

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale , après en avoir délibérée , par 7 433 Pour , 223 d'abstention et 416 Contre (Messieurs Sellem-Bidji et Phan Thanh Cao) approuve le Budget Charges Générale du Syndicat .

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale , après en avoir délibérée , à l'unanimité des votants approuve le Budget Immeuble du Syndicat .

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale , après en avoir délibérée , par 7 433 Pour , 223 d'abstention , et 416 Contre (Messieurs Sellem-Bidji et Phan Thanh Cao) , reconduit le Syndic L B A pour un an , et approuve son contrat .

Celui-ci viendra s'achèvera à la fin de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003 .

Dans le cas ou le quorum ne serait pas atteint , le mandat sera prorogé jusqu'à la fin de la seconde Assemblée Générale convoqué par le Syndic dans le trimestre .

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale , après en avoir délibérée , par 6 844 voix Pour , 1 006 voix Contre (Mesdames et Messieurs Caton , Fajal , Khoule , Kouache , Pagerie) et 222 d'abstentions décide la fermeture de l ' accès de la Copropriété .

HUITIEME RESOLUTION

Madame Levy , indique à l' Assemblée qu'elle est prête à négocier les prix des éventuels travaux
L'Assemblée Générale , après en avoir délibérée , par 1 215 voix contre (Mesdames et Messieurs Amghar , Baptista , Caton , Fajal , Khoule , Kouache) , 1 414 voix d'abstention et 4 075 pour , repousse la proposition de travaux .
Un nouveau vote étant repoussé par les contres , il est proposé une AGE , mais celle-ci est également repoussée , le sujet sera à remettre à l'ordre du jour de l'An prochain .

NEUVIEME RESOLUTION

Sans objet du fait du vote sur la huitième résolution

DIXIEME RESOLUTION

Sans objet du fait du vote sur la septième résolution

QUESTIONS DIVERSES

Le Syndic propose une nouvelle Assemblée Générale , en Septembre , pour permettre de toucher les absents , mais celle-ci est refusée par une majorité de présents .
Le Syndic rappelle que les jeux d'enfants doivent se cantonner si possible dans les jardins privatifs , ou au droit de Maisons .
Des discussions s'engagent sur ce thème entre divers Copropriétaires , et rappel est fait de l'existence en limite de la Copropriété d'un espace Municipal pour les jeux .
Les échanges prenant une certaine intensité , le Président de Séance déclare clause l'Assemblée Générale

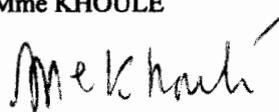
Le Président
Mr ZAJDENWERG



Le Premier Assesseur
Mme HERNANDEZ



Le Second Assesseur
Mme KHOULE



Le Secrétaire
La Sté L B A

